



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 26/06/2026 parue au BOESR n°30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 08/10/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 11, en Economie et gestion, de la composante IUT de Saint-Etienne est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHAUDEY	MAGALI	PR	CNU 05
M.	DEFOUR	ARNAUD	PLP	H1300
M.	DEMIRTJIS	GILLES	CERTIFIE	H8010
Mme	DESPREAUX	SYLVIE	CERTIFIE	H8010
M.	GUIBERT	AUGUSTIN	AGREGE	H8010
Mme	TCHEBANOFF	SUZANNE	AGREGE	H8010
M.	THOMAS	HERVÉ	AGREGE	H8010

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 12/10/2026

Florent PIGEON, Président de l'Université Jean Monnet